

CONSTAT D'INFRACTION

VOUS AVEZ REÇU UN CONSTAT D'INFRACTION ?

À la réception de votre constat d'infraction, vous devez compléter le plaidoyer annexé au constat, afin de reconnaître ou nier votre culpabilité relativement à l'infraction reprochée, et ce, **dans les 30 jours suivant la date de signification de votre constat, c'est-à-dire le moment où vous l'avez reçu.**

PENDANT LES 30 JOURS SUIVANT LA DATE DE SIGNIFICATION	APRÈS LES 30 JOURS SUIVANT LA DATE DE SIGNIFICATION
<p>Vous reconnaissez être coupable de l'infraction</p> <p>Si vous reconnaissez être coupable de l'infraction, vous devez payer le montant total de votre amende.</p> <p>Options de paiement :</p> <p>-En personne à l'Hôtel de Ville Modes de paiement acceptés : espèces, chèque ou carte débit.</p> <p>-Par la poste Modes de paiement acceptés : chèque, chèque visé ou mandat-poste à l'ordre de la Ville de Shannon.</p> <p>Hôtel de Ville de Shannon 50, rue Saint-Patrick Shannon (Québec) G3S 0A1 Téléphone : 418 844-3778</p>	<p>Absence de plaidoyer ou de paiement</p> <p>Si vous ne transmettez ni le plaidoyer ni la totalité de l'amende réclamée dans les 30 jours suivant la date de signification, vous serez réputé ne pas avoir contesté l'infraction.</p> <p>Vous pourriez alors être condamné par défaut, sans autre avis, et un jugement sera rendu en votre absence. Des frais additionnels s'ajouteront au montant initial de votre constat d'infraction.</p>
<p>Vous souhaitez contester l'infraction</p> <p>Si vous désirez plaider non-coupable et faire entendre votre version auprès d'un juge, vous devez transmettre votre plaidoyer de non-culpabilité au Greffe de la Ville de Shannon. Celui-ci transmettra votre plaidoyer à la cour municipale de Saint-Raymond.</p> <p>****Si vous n'êtes plus en possession du plaidoyer annexé à votre constat, vous pouvez utiliser celui fourni par la cour municipale de Saint-Raymond en cliquant sur ce lien Formulaires et liens utiles.</p>	<p>Après les 30 jours, vous avez des questions ?</p> <p>Lorsque le délai de 30 jours est échu, vous devez communiquer avec la cour municipale de Saint-Raymond.</p> <p>Cour municipale de Saint-Raymond 375, rue Saint-Joseph Saint-Raymond (Québec) G3L 1A1 Téléphone : 418 337-2202, poste 5 Télécopieur : 418 337-2203 Courriel : cour.municipale@villesaintraymond.com</p>